

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 novembre 2023

---

**POUR CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1855)**

Tombé

**AMENDEMENT**

N ° CL278

présenté par

M. Gillet et les membres du groupe Rassemblement National

**ARTICLE 9**

À l'alinéa 7, substituer au mot :

« trois »

le mot :

« deux »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent article vise à favoriser l'éloignement des étrangers constituant une menace pour l'ordre public.

Il est ainsi proposé de réduire le seuil minimal de la condamnation définitive prévue à l'article L.631-2 du CESEDA pour que l'étranger puisse faire l'objet d'une décision d'expulsion.